

# FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 31 Mars 1831.

Avec permission du Magistrat. — Editeur, C.-H. WOLFRATH, impr. du Gouvernement et du Magistrat.

## DONS PATRIOTIQUES.

1. Une souscription ayant été ouverte à titre de dons patriotiques, pour faciliter l'habillement et l'équipement des soldats appelés à former les deux contingens, non-seulement des listes ont été déposées dans les cercles de cette ville, mais sur le désir qui a été exprimé, on en fait circuler pour recueillir les souscriptions. Cependant comme il pourrait arriver qu'elles ne fussent pas suffisamment répandues, les personnes à qui elles n'auraient pas été présentées, et qui désireraient contribuer à cette œuvre de bienfaisance et de patriotisme, due exclusivement aux sentiments de ceux qui y prennent part, sont priées d'adresser leur offrande à M. Ant. Fornachon, chargé de recevoir les versements, qui n'auront lieu que successivement au fur et à mesure des besoins et des appels qui seront faits.

## ARTICLES OFFICIELS.

2. La Commission établie pour l'amélioration de la race des chevaux, rappelle aux propriétaires d'étalons que le concours pour la distribution des primes aura lieu à Colombier, le Samedi 9 Avril prochain, à 10 heures du matin, conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat du 23 Novembre 1830.

3. La succession de feu M. le Comte Gustave de Meuron, vivant ministre plénipotentiaire de Sa Majesté le Roi de Prusse à Copenhague, ayant été déclarée jacente à la Seigneurie et sa liquidation ordonnée par arrêt du Conseil d'Etat de Neuchâtel du 8 Mars courant; M. d'Ivernois, conseiller d'Etat et maire de Colombier, a fixé la journée des inscriptions au Vendredi 10 Juin 1831. En conséquence, tous les créanciers de mon dit Sieur de Meuron sont péremptoirement assignés à se rencontrer le dit jour 10 Juin prochain, dès les 8 heures du matin, dans la salle de Justice du dit Colombier, par-devant le Juge du décret, pour y faire inscrire leurs titres et prétentions quelconques contre cette masse, et être ensuite colloqués selon droit, sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois sur la feuille d'avis de Neuchâtel, au greffe de Colombier, le 11 Mars 1831.

Par ord., F. CLERC, greffier.

4. Ensuite des préliminaires d'usage, et d'une direction de l'honorable Cour de Justice de Gorgier en date du 26 courant, le Sieur François Jeanmonod, de Provence, domicilié rière Montalchez, agissant sous sa qualité de tuteur juridiquement établi à Jean-Pierre, fils de Jean-Pierre-Albert Burgat, de Montalchez, se présentera par-devant la dite Cour de Justice de Gorgier, qui siégera à la maison-de-paroisse à St. Aubin, le Samedi 14 Mai prochain, sur les dix heures du matin, pour y postuler, au nom de son pupille Jean-Pierre Burgat, une renonciation formelle et juridique aux biens et dettes présents et futurs dudit Jean-Pierre-Albert Burgat, son père. En conséquence, tous ceux qui croiront avoir de légitimes moyens d'opposer à cette demande en renonciation, sont péremptoirement assignés à se présenter le dit jour en dite Justice, pour les faire valoir, sous peine de forclusion. Donné au greffe de Gorgier, le 28 Février 1831.

Par ord., J.-J. BRAILLARD, greffier.

5. Jaques-Frédéric Beljean, maître maçon, de et demeurant à la Neuveville, canton de Berne, qui, sur son pourvoi, a été par la Cour baillivale de la Neuveville et Montagne de Diesse, comme tribunal de son domicile, provisoirement admis au bénéfice de faire à ses créanciers la cession judiciaire de ses biens, accordée par l'art. 1268 du code civil français; fait savoir à tous ses créanciers que, pour se conformer à la loi et notamment à l'art. 901 du code de procédure civile français, il se présentera Lundi 11 Avril prochain, à 2 heures de relevée, devant le dit tribunal siégeant au château de Cerlier, lieu ordinaire de ses séances, pour réitérer sa dite cession en personne. Le dit Beljean invitait par conséquent ses créanciers, à se rencontrer aux lieux, jour et heures susdits à cet effet. Donné avec due permission, le 19 Mars 1831. (signé) FISCHER, grand-baillif.

6. Le Gouvernement ayant ordonné la liquidation sommaire de la chétive succession de Susette née Montandon, veuve de Daniel Leuba, maçon, de Buttes, morte à Cortaillod le 11 Janv. 1830, dite succession demeurée jacente à la Seigneurie, par droit de déshérence; noble et prudent

Louis-Auguste Comte de Pourtalès, maire de la Juridiction de Cortaillod, a fixé la journée de cette liquidation au Samedi 16 Avril prochain, à huit heures du matin, jour auquel tous les créanciers et autres prétendants à cette succession, devront se rencontrer à la maison-du-village dudit Cortaillod, par-devant le juge-égal, pour y faire valoir leurs droits et prétentions, sous peine de forclusion. Donné le 11 Mars 1831. Greffe de Cortaillod.

7. Ensuite d'une direction de l'honorable Cour de Justice de la Brévine, le public est informé que les Sieurs David-Louis Matthey-Doret, justicier de dite Brévine, et Balthard-Louis Huguenin, premier sautier du dit lieu, ont été établis, le premier, curateur d'Abram-Louis Sandoz-Othenin, de la Brévine, domicilié au dit lieu, et le second, curateur de Marianne née Montandon-Calonge, femme du dit Sandoz-Othenin; en sorte que personne ne peut valablement contracter et en manière quelconque avec les dits mariés Sandoz-Othenin, sans la participation de leurs dits curateurs. Et afin que personne ne puisse prétendre cause d'ignorance, le présent avis sera inséré trois fois dans la feuille d'avis de Neuchâtel. Donné au greffe de la Brévine, le 4 Mars 1831.

Par ordonnance, J.-F. HUGUENIN, greffier.

8. Le Conseil d'Etat, par son mandement en date du 28 Février 1831, ayant accordé le décret des biens et dettes de Pierre, fils de feu Jean-Jaques Rosselet-Dadet, tisserand, du Grand-Bayard; M. Fatton, lieutenant civil, fonctionnant en l'absence de M. le maire des Verrières, a fixé la journée des inscriptions dudit décret au Mardi 12 Avril prochain. En conséquence, tous les créanciers dudit Pierre Rosselet-Dadet, tisserand, sont assignés et avertis de se rencontrer par-devant le Juge du décret, qui siégera le dit jour 12 Avril, dans la salle des séances de la Cour de Justice des Verrières, en la maison-deville dudit lieu, afin d'y présenter et faire inscrire leurs titres et prétentions, et être ensuite colloqués, sous peine de forclusion. Donné par ordonnance, au greffe des Verrières, le 9 Mars 1831. C.-H. PERROUD, greffier.

9. Le Gouvernement de Neuchâtel ayant ordonné la liquidation sommaire et juridique de la chétive succession de feu le Sieur Jaques-Charles Nicolet, du Landeron; noble et prudent Armand-Frédéric de Perregaux, commandant et châtelain du dit lieu, en aurait fixé la tenue au Mercredi 6 Avril prochain. En conséquence, tous les créanciers dudit Sieur Nicolet ou prétendants avoir droit sur icelle, sont invités à se présenter le dit jour à l'hôtel-de-ville du Landeron, à 9 heures du matin, pour y faire inscrire leurs titres et prétentions, sous peine de forclusion. Donné au greffe du Landeron, le 12 Mars 1831. Ch<sup>s</sup> QUELLET, greffier.

## VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

10. Par permission obtenue, M. Meuron fera exposer en mises publiques, à Colombier, à l'issue du Plaid, le Mercredi 20 Avril prochain, les vignes ci-après désignées, aux conditions qui seront lues: trois vignes, lieu dit à Ceylard. 1° Une vigne de 9 ouvriers environ, jouxte de vent MM. les frères Cortaillod, de joran le Sieur Schmoll, de bise Auguste Beaujon, François et Abram Béguin, d'ubère le chemin dit de Ceylard. 2° Une vigne dite la Langue, contenant 4 <sup>3</sup>/<sub>4</sub> ouvriers environ, jouxtant de vent l'hoirie Nicole, de joran le justicier Louis Gretillet, de bise Jean-Louis Jeanrenaud et M. le receveur Pingeon, et d'ubère Samuel Béguin. 3° Une vigne dite la Phillipine, contenant 3 <sup>3</sup>/<sub>4</sub> ouvriers environ, jouxte de vent M. le justicier J.-H. L'Hardy, de joran le justicier Jaquet, de bise Jean-Louis Jeanrenaud, et d'ubère M. Matthieu.

## A VENDRE.

11. Chez Aug. Borel-Borel, libraire: Réflexions sur les affaires religieuses du moment dans le canton de Vaud, par Fréd. Monneron, pasteur à Lonlay. Fragment de l'histoire de l'introduction du méthodisme dans le canton de Vaud. Trois épîtres sur la présomption de l'homme, sur l'orgueil et l'intolérance des sectaires, et sur les conséquences de la liberté de tous les cultes. Manuel du jardinier, 2 vol. Le bon jardinier, 2 vol. Nouveau manuel du jardinier, 2 vol. Le jardin potager mis à la portée de tout le monde, en feuille et collé sur carton. L'art du taupier, avec fig. Le tout à bon compte.

12. Le Précis de Géographie comparée, par F. de Rougemont, se trouve en vente chez tous les libraires de la ville.

13. La Palestine, Esquisse historique, géographique et statistique, avec une carte de la Terre-Sainte, un plan de Jérusalem et une vue du St. Sépulcre, 1 volume grand in-8° de 170 pages, édition 1831; prix 26 batz de Suisse, plus un batz de port, se vend à Neuchâtel, chez François Perrochet, rue St. Maurice. Cet ouvrage se recommande par l'intérêt des matières qu'il traite, ainsi que par sa belle exécution typographique, à toutes les personnes qui désirent avoir une connaissance exacte de la Terre-Sainte. On le recommande surtout aux personnes qui ont fait l'acquisition de l'Histoire de l'ancien et nouveau Testament en 6 livraisons, car la description historique, géographique et statistique de la Palestine, est une suite nécessaire et rigoureuse de l'histoire du Testament. On trouve également chez François Perrochet, un dépôt de ce dernier ouvrage, dont l'utilité est attestée par une foule de souscriptions, et dont le prix est de 3 francs par livraison, soit 18 fr. de Suisse pour l'ouvrage complet orné de 120 gravures.

14. Chez Auguste Borel, rue de la Balance, les articles ci-après, restant de sa liquidation, savoir: azur pour lessives et pour polir l'argenterie, à 6 et 7 batz, café St. Yago bon goût, fin vert, à 6 batz, couvercles de pipes en rosette à 10 cr. la douzaine, chocolat de Paris surfin au salep, à 21 bz.; cire rouge superfine à 50 batz la livre de 20 bâtons, dite bronze à 32 bz.; cigares de la Guaira à 94 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> bz., dits Maryland à plumes, les caisses de 250 pièces à 63 bz., dits à bouts tordus de diverses qualités le cent à 10, 12, 16, 18 et 21 batz, dits à plumes de 18, 21 et 24 bz. le cent; crayons de Vienne à 9 bz. la douzaine, extrait d'absinthe de Couvet à 19 batz la bouteille d'un litre, eau de cerises de 1818 à 10 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> bz. la bouteille; encre noire à 3 bz. la topette et 14 bz. le pot; eau dentifrice de Marie Farina à 10 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> bz. le flacon, essence de Dupleix pour enlever les taches à 10 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> bz. la bouteille, gingembre à 7 batz, noisettes de Provence à 10 cr., pierres à feu pour carabines à 10 bz. le cent, dites de pistolet à 6 bz., piment Jamaïque à 8 bz., pipes noires le cent à 15 batz, papier grand réal d'emballage à 160 b. la rame, suc de réglisse de Bayonne à 6 bz., sel de nître 2 bz., tabac en feuilles pour cigares, Maryland à 13 bz., Porto-rico à 16 bz., tabac commun à priser à 4 bz., à la violette à 4 batz, Dunkerque à 5 batz, à la rose 14 bz., St. Vincent 16 bz., Macuba en boîtes de fer-blanc à 42 bz., tabacs à fumer ouverts de 4, 6, 8 et 10 bz., dits en paquets de 8, 10, 12 et 14 bz. la douzaine, fins tabacs canastre en paquets de <sup>1</sup>/<sub>2</sub> livre pour lesquels on sera très-accommodant; thé soatschon à 16 bz. Il offre de plus un grand corps de layettes pour détail d'épicerie, lequel peut se placer suivant la convenance, une banque à 22 tiroirs en très-bon état, de très-grandes caisses à huile avec double fond, pots à tabac en terre-de-pipe, etc. — Le même se proposant de conserver les dépôts de divers articles qu'il possède depuis nombre d'années, prévient le public que, voulant donner une commission à M. de Bauve, à Paris, pour des chocolats au salep, il se contentera d'une légère provision avec les personnes auxquelles il pourrait convenir de lui transmettre sans délai leurs ordres pour leur provision de l'année, en ayant déjà reçu à cette condition.

15. Chez M<sup>lle</sup> Rose Wittnauer, à la Grand'rue, graine de trèfle nouvelle, ainsi que de l'huile surfine de Nice.

16. (Ou à échanger contre d'autres) De grandes chaudières, vieilles, mais encore en bon état. S'adr. à Bohn, chaudronnier, rue des Moulins, qui fait aussi de grandes et petites chaudières à vapeur et tous les autres objets qui ont rapport à son état, aux prix les plus modiques et à la garantie.

17. M. Preud'homme-Favarger vient de recevoir une pièce véritable rum Jamaïque. Les personnes qui en désireront sont priées de lui indiquer la quantité pendant le courant de cette semaine.

18. En bloc, un bouteillier composé d'environ 560 bouteilles vin blanc, dont un tiers la Côte 1819 et 1822, un tiers Neuchâtel 1811, et un tiers Neuchâtel 1819 et 1822. S'adresser à M. de Meuron, ancien maître-bourgeois.

19. De bon raisiné, chez Borel-Amiet.

20. Un légre d'environ 3 bosses et demie, aviné en blanc et en très-bon état. S'adr., lettres franches, au Sieur Marillier, procureur et agent d'affaires, à Cortaillod.
21. Chez M. Louis Perregaux, près la salle du Concert, sucre de Paris seconde qualité, en pains d'environ 11 lb., à 4 batz 2 cr. la livre; huiles d'olive d'Aix et de Nice de première qualité, de la nouvelle récolte, chocolats de Paris dans les prix de 12, 16 et 20 batz; plus, des chandelles de Lyon et de Nancy de la meilleure qualité et aux plus justes prix.
22. Mary Visade, fabricant de parapluies, occupant la boutique de la maison de M<sup>e</sup> veuve Borel-Favarger, avec un assortiment complet de parapluies de tout genre, se recommande aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, et qui auront lieu d'être satisfaites à tous égards. Il se charge aussi des raccommodages: le tout à juste prix.
23. Henriette Tolch tiendra les foires de Cernier et de Dombresson, avec un assortiment de rubans, tulles anglais, indiennes de nouveau goût en bon teint, schalls d'été, fichus en soie, cravates, mouchoirs, indiennes, cotons, toiles de coton, percales, bas, gants, et plusieurs autres articles trop longs à détailler: le tout à des prix engageans. Les personnes qui daigneront lui accorder la préférence auront lieu d'être satisfaites.
24. Vingt-sept toises de très-bon bois. S'adr. à Charles Nicole, à Cudret.
25. Environ 100 livres laines usées d'Allemagne, la majeure partie au bon B et au Pélican, que l'on cédera à un prix raisonnable, ainsi que des tuyaux en fer coulé, dont une partie mesure ensemble 20 pieds de longueur et 8 1/4 pouces de diamètre, l'autre partie 7 pieds de longueur et 6 1/4 pouces de diamètre. S'adr. à M. Marthe, serrurier, rue des Chavannes, qui demande à acheter un soufflet d'orgue qui ne dépasse pas en grandeur 3 pieds de tout sens.
26. M. Henri Silliman serait disposé de remettre, à des conditions favorables, son fond de marchandises composé de draperie, toilerie, cotonnades, indiennes et mouchoirs, avec location de son magasin et comptoir, et l'offre d'aider pendant quelque temps la personne qui trouverait convenable de suivre cet établissement. En attendant il vendra en diminution de prix, pour faciliter une liquidation finale.
27. Chez M. Guéhard, du tapioca ou tapioca.
28. De très-beaux citrons, à 10 batz la douzaine. S'adr. à Th. Prince, épicier, maison Louis, au haut de la Grand'rue.
29. Chez M. Michaud-Mercier, des mouchoirs foulards des Indes et d'Angleterre, en jolis dessins nouveaux; quelques pièces bandanas de l'Inde, fond bleu, à petits dessins blancs, peu tachés, qu'il cédera à 24 francs de France la pièce de 7 mouchoirs; plus, des mouchoirs cadrillés des Indes 3/4 à 4 francs de France le mouchoir; des étoffes tissus unies en poils de chèvre noir et couleur de mode, à bz. 12 l'aune. Savon brun anglais en plaques carrées, émoullient et Windsor, dit transparent en boules et en plaques, dit en poudre parfumée, essence de savon, lait virginal, eau de mousseline, eau suave, dite de Portugal, de jasmin, etc. Poudre d'aveline pour les mains, pâte d'amandes, eau de Virginie pour humecter le tabac. Il a toujours les dépôts des articles ci-après: Paraguayroux, spécifique contre les maux de dents; eau de corm, pour empêcher la carie; pâte pectorale balsamique de Régnault aîné à Paris; cirage de Jacquand, pour la chaussure et les harnais.
30. Chez M. Wavre-Wattel, des gypses pour les terres, de première qualité, de Berne et de Thoune, récemment arrivés en tonneaux de différentes grandeurs, de 10 à 22 émines, et qu'il détaillera aussi par émine à juste prix; de même que des gypses pour travail en gros et en détail, de Berne et Soleure. Il vient aussi de recevoir des graines de trèfle nouvelles, de luzerne et d'espargette, en qualités de choix, dont il sera très-accommodant. Son magasin de carons, tuiles, planelles, etc., est toujours bien assorti.
31. La veuve Gasser, près la grande boucherie, informe le public que, tous les Mardis et Samedis, elle vendra au détail des tripes cuites bien conditionnées.
32. Un piano-forte à queue, d'une qualité supérieure, de la fabrique de Streicher-Stein à Vienne. L'instrument est comme neuf. S'adr. au magasin de M. F. Drose, près de l'hôtel-de-ville.
33. F. Perrochet, rue St. Maurice, vient de recevoir un dépôt de ritte grise fine et surfine, en belles qualités. Il a toujours un bel assortiment dans ses articles d'épicerie et de liquides.
34. Chez M. Ganeval, rue de l'Hôpital, une partie assez considérable de chapeaux légèrement tarés et non tarés, en fiorettis et venise, pour Dames, pour fillettes et pour enfans; les prix sont satisfaisans.
35. Un tas de fumier. S'adr. au Sauvage.

36. Jeudi 24 Mars courant, près du Poids public, on vendra au plus offrant une bonne calèche à 6 places, provenant de collocations de Rod. Gaschen.
37. Quatorze mille chapons choisis, fendans verts et autres, à 4 batz le cent, pris à Riez, près Vevey. S'adr. au bureau d'avis.
38. Elise Schmidt, modiste, continue à vendre des chapeaux Venise jaunes, et des chapeaux de papier jaunes et blancs; des rubans et des couronnes, à des prix très-satisfaisans. Elle continue également à blanchir les chapeaux de paille, et espère mériter, par ses soins et par la modicité de ses prix, la continuation de la confiance dont elle a été honorée jusqu'à présent. Son domicile est maison de M. Wavre, rue du Temple-neuf.

#### IMMEUBLES.

39. De suite, et à des conditions favorables, une maison située à Auvernier, lieu dit à la Bala, composée de trois logemens, le plain-pied, le second et le troisième étage, avec galetas, cave et réduit. S'adr. à MM. Alphonse Perrochet et François Perrochet, à Auvernier.

#### ON DEMANDE A ACHETER.

40. Des bouteilles. S'adr. au bureau d'avis.
41. Un pot à échauffer les fers à repasser, qui soit en bon état. S'adr. à M<sup>me</sup> Peter-Wavre.

#### A LOUER.

42. Dès la St. Jean, par mois ou par année, soit pour y passer la belle saison, le second étage d'une maison située dans un jardin près du Cret, consistant en chambre à manger, petit salon et cabinet, cuisine, chambre à resserrer, bûcher et caveau; mais on ne louera qu'à des personnes sans enfans. S'adr. à C. Wofrath, au bureau de cette feuille.
43. Pour la St. Jean, un appartement composé d'une chambre, dite de réduit, cuisine, galetas et portion de jardin. S'adr. à L. Kratzer.
44. Au second étage de la maison Lehmann, ruelle Dublé, un logement composé d'une chambre avec alcove et cabinet, portion de cuisine et galetas; ainsi qu'un magasin au rez-de-chaussée: le tout pour la St. Jean.
45. Dès aujourd'hui ou pour la St. Jean, dans une des plus belles parties de la ville, un premier étage composé de quatre chambres, cuisine, etc. S'adr. au bureau d'avis.
46. Pour la St. Jean, le rez-de-chaussée de la maison de M<sup>me</sup> Hory, au Neubourg, qui peut servir de magasin ou d'atelier de boisselier.
47. Pour la St. Jean, un appartement à l'Ecluse. S'adr. à Charles Naguel.
48. Dans une exposition très-agréable au Val-de-Ruz, un appartement composé d'une chambre à fourneau avec un cabinet, un petit salon à cheminée, une dite à resserrer, cuisine, cave et jardin. S'adr. au Sieur justicier Reymond, ou à M. le pasteur Grellet, à Fontaines, qui l'occupe maintenant.
49. Pour la St. Jean, une petite maison située au haut du village de Corcelles, occupée par Brunner, vigneron. S'adresser à George Wallingre, maître charron, à Neuchâtel.
50. Pour la St. Jean prochaine, le 2<sup>me</sup> et le 3<sup>me</sup> étage de la maison occupée par MM. le ministre Diacon, et le major Matthey, lesquels sont composés, chacun de sept pièces et galetas, chambres à resserrer et caveau. S'adresser pour les conditions à M. Prince, à la Balance. Le même offre de suite ou pour la St. Jean, un magasin sous le Cerf, avec un arrière-magasin et une petite cave au-dessous.
51. Pour la St. Jean prochaine, au centre de la ville, un magasin et une cave, ensemble ou séparément; la cave pouvant être transformée en magasin, si on le désire. S'adr. au bureau d'avis.
52. Pour la St. Jean, un premier étage commode et agréablement situé, composé de 2 chambres à fourneaux et deux cabinets, avec plusieurs buffets formant parois, cuisine avec four, chambre à resserrer bien éclairée, et grand galetas fermé, caveau ou fruitier avec tablars. S'adr. à M. Wavre-Wattel, qui offre de vendre (soit de louer) une maison à Peseux, avec pressoir et cave partie meublée, et un joli jardin à la proximité et facile à arroser.
53. Une ou deux chambres contigues, meublées ou non meublées, dans une des plus belles expositions du faubourg du lac. S'adresser au bureau d'avis.
54. Pour la St. Jean, plusieurs appartemens dans la maison de M. Prince-d'Aumont, rue de l'Hôpital, n<sup>o</sup> 273. S'adr. au troisième étage.
55. Pour la St. Jean prochaine, le troisième étage de la maison Rochias, rue St. Honoré.
56. Pour la St. Jean, un logement remis à neuf, composé d'une ou deux chambres et cabinet, cuisine, chambre à resserrer et galetas, chez M. Lucas Reller, rue des Moulins.
57. Pour la St. Jean prochaine, le second étage de la maison du Sieur Depierre, rue du Temple-neuf; plus, une chambre meublée dans la dite maison.

58. Une chambre et deux cabinets, dans une exposition très-agréable. S'adr. à M<sup>me</sup> la ministre Péters, maison Reymond, près du Cret.
59. Pour la St. Jean, une chambre à Auvernier. S'adr. à Caroline-Jainin-Piquet.
60. Pour la St. Jean, le premier étage de la maison de M. le docteur Touchon, près de la Croix-du-marché, occupé par M. Brandt. S'adresser au propriétaire.
61. De suite, deux vergers à Fahy; un appartement au 3<sup>me</sup> étage de la maison dite Breton, ruelle Breton, et une cave voûtée au centre de la ville. S'adresser à F.-E. Petitpierre, notaire.
62. Pour la St. Jean, le second étage de la maison Klingenstein, maître sellier, à l'angle des rues de St. Maurice et du Bassin, consistant en chambre à fourneau, cabinet, cuisine et dépendances. S'adr. au propriétaire.

#### DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

63. Un sergent d'artillerie s'offre comme remplaçant dans un des contingens. S'adr. à Louis Jeanrenaud, maître ébéniste.
64. Un jeune homme du Canton de Berne, dont on peut donner de très-bonnes relations, s'offre pour domestique: il conviendrait surtout dans une maison où il y a des malades à soigner; ayant appris le métier de tailleur, on pourrait aussi l'utiliser pour faire et raccommoder des habits d'enfans, etc. S'adr. au bureau d'avis.
65. Une jeune fille, recommandable sous tous les rapports, sachant coudre, filer, tricoter, raccommoder les bas, etc., désirerait se placer de suite ou pour la St. Jean prochaine, comme bonne d'enfans, seconde, ou pour faire un petit ménage. S'adr. à M<sup>me</sup> de Perrot-Reynier.
66. Un domestique muni de bons certificats, et connaissant bien le service, désire se placer dans une bonne maison. S'adr. au bureau d'avis.
67. François Bruand, fondeur en cuivre en gros et en petit volume, et successeur de défunte veuve LeRoux dit Picard, hors la porte du Château, informe le public et généralement tout entrepreneur, que sous tous les rapports on sera satisfait de ses ouvrages, tels que: pompes à incendie (à construire à neuf ou à réparer), pompes à puits, boîtes de voitures, tournage des essieux, en un mot de tout ce qui est relatif à l'art du fondeur. Conservant l'ancien ouvrier de l'établissement, Pierre Lourric, l'expérience de l'un et de l'autre coopérera à la bonne confection de l'ouvrage. Il entend en outre la partie de plombier, p. poser des tuyaux de lavoirs, de latrines et d'autres constructions, surtout de latrines à l'anglaise, qu'il garantit exemptes de toute odeur. Il achète le vieux plomb et d'autres métaux à leur juste valeur. La bienfaisance et l'accélération de ses ouvrages, jointes à ses prix accommodans, lui assureront d'avance la confiance qu'il saura constamment mériter. Le même sera toujours pourvu d'objets relatifs à son état, tels que robinets et autres articles de ce genre.
68. Un jeune homme d'environ 18 ans, de bonne maison et qui a reçu une bonne éducation, désirerait se placer, au 1<sup>er</sup> Mai, dans un café, ou comme sommelier dans une auberge. On donnera de lui les meilleurs renseignemens. S'adr. dans la quinzaine au bureau de cette feuille.
69. Une très-bonne cuisinière, âgée de 39 à 40 ans, munie des meilleurs certificats et parlant l'allemand et le français, désire trouver une place, de suite ou pour la St. Jean. S'adr. au bureau d'avis.
70. On voudrait placer en qualité de femme de chambre, dans une maison respectable, une jeune fille de Genève, qui a fait un apprentissage de lingère et pour laquelle on n'exigerait aucun gage, la première année. S'adr. au bur. d'avis.
71. Une personne d'âge mûr, qui mérite la confiance la plus entière, et qui presque toujours a été occupée à diriger et surveiller le train d'une maison, aimerait à remplir une place semblable dans ce pays ou au dehors. S'adr. au bureau d'avis.
72. Une jeune personne, parlant allemand et français, désirerait se placer comme bonne d'enfant ou femme de chambre. Par les renseignemens qu'elle peut fournir sur ses mœurs et sa conduite, elle ose se flatter de pouvoir satisfaire les personnes chez qui elle pourrait obtenir du service. S'adr. au bureau d'avis.
73. On demande un bon fruitier pour la montagne dite la Cour, près la Tourne, de l'alpage de 25 à 30 vaches. S'adr. à Jean-Henri Vaucher, à Corcelles.
74. Pour un domaine de 40 à 50 poses, situé à 5 minutes de la ville de Moudon, on demande un bon fermier, auquel on fournirait, au besoin, le chédal nécessaire, mais qui dans tous les cas devra fournir des sûretés suffisantes et produire de bonnes attestations. S'adr. pour d'ultérieurs renseignemens, à M. Philib. Sandoz, à Epanier.
75. Une bonne maîtresse lingère demande une apprentie à des conditions favorables. S'adr. au bureau d'avis.

(La suite au Supplément ci-joint.)

**OBJETS VOLÉS, PERDUS ou TROUVÉS.**

76. On a perdu, dans le courant de la semaine dernière, une bourse en soie verte, tricotée, à deux boursons, se fermant par deux anneaux en or émaillé, et contenant quelque argent. La personne qui l'aura trouvée est priée de la remettre au bureau d'avis, lors même que l'argent se serait égaré.
77. On a perdu, la semaine dernière, à une lesive, un mouchoir de poche en batiste, brodé aux quatre coins et ourlé à jour; la personne qui l'aura trouvé est priée de le rapporter au bureau de cette feuille, contre récompense.
78. On a perdu, Vendredi après midi, 18 courant, de Neuchâtel à Serrières, un petit schall noir en laine. On prie la personne qui l'aura trouvé de le remettre au bureau de cette feuille; on promet une honnête récompense.
79. Perdu, Dimanche soir 20 courant, de la ville au Sablon, un porte-cigare d'argent, en forme de cygne. On prie de le rapporter, contre récompense, au bureau de cette feuille.

**AVIS DIVERS.**

80. On informe le public que le tirage de la 4<sup>e</sup> classe 70<sup>e</sup> loterie de cette ville, aura lieu le Vendredi 8 Avril prochain, et que l'on devra échanger les billets p. cette classe, chez M. A.-S. Wavre, collecteur, rue St. Maurice.
81. M. B. Fontana, professeur et compositeur de musique, offre de donner en cette ville des leçons de piano et de chant, et il espère prouver les avantages de sa méthode et de ses soins par les progrès que feront ses élèves. S'adresser à lui-même, chez M<sup>me</sup> Hory, rue de l'Hôpital.
82. Quelques écoles de Quartiers devant être établies cette année dans la Juridiction de la Juridiction de la Chaux-de-Fonds, la Commission chargée spécialement de leur direction, invite ceux qui auraient l'intention d'en être les instituteurs, à se présenter le Lundi onze Avril prochain, à neuf heures du matin, munis de leurs certificats de mœurs, à la maison-de-ville de la dite Chaux-de-Fonds, pour y être examinés sur la religion, l'écriture, la lecture et les élémens de l'arithmétique. Les écoles auront lieu pendant les mois de l'année où les

les communications sont possibles et les chemins libres de neige. Chaque instituteur recevra un traitement de six écus-neufs environ par mois, et devra chaque jour donner des leçons dans deux endroits différens. On ne paiera de journées à personne.

83. La Commission des routes du Locle ayant à remettre les cantonnemens de 4400 perches de route, les personnes qui sont dans le cas de se charger de cette entreprise, soit en totalité, soit en partie, ou du transport des matériaux, sont invitées à se faire inscrire avant le 10 Avril prochain, chez A.-F. Huguenin, secrétaire de Commune, au Locle.
84. On demande à prendre part à l'abonnement à l'un des journaux de Paris, soit au Constitutionnel, au Journal des débats, ou au Messager des chambres; et l'on se contenterait de le recevoir le lendemain de son arrivée, moyennant qu'on pût le garder. S'adr. à M. Renaud, au café du Mexique.
85. Les catholiques habitant le Val-de-Ruz, la partie de la Juridiction de Rochefort en-deçà de la Tourne et de Brot, et le Vignoble depuis St. Blaise et Marin inclusivement jusqu'à Vauxmarcus, sont prévenus que, les listes étant closes, on doit acquitter les contributions entre les mains du Sieur Quinche, sautier de MM. les Quatre-Ministreaux, jusqu'au 7 Avril prochain, après quelle époque elles seront exigées à domicile et à leurs frais, si, après une première sommation, ils ne les ont pas acquittées.
86. MM. Weibel-Comtesse et Gogerat viennent d'établir une imprimerie lithographique, pourvue de presses et d'ouvriers sortant des ateliers de Paris; ils espèrent satisfaire pleinement, tant par leur travail que par la modicité de leurs prix, les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance.
87. M. Pierre Sala, peintre en portraits, a l'honneur de prévenir qu'il est de retour en cette ville, et qu'il continuera à y exercer son art. Le même se propose de donner des leçons de dessin et de peinture à l'huile. Les personnes qui daigneront l'honorer de leur confiance: ces divers égards, sont priées de s'adresser chez MM. Jeanneret et Baumann.

88. Un jeune homme désirerait se placer comme sous-maitre dans un institut; il fournira des témoignages satisfaisans sur ses connaissances, ses mœurs et sa conduite. S'adr. au bur. d'avis.
89. Les bourgeois qui ont les qualités voulues d'après les réglemens et qui ont l'intention de se faire recevoir membres de la noble Grand'rue des Hôpitaux, doivent se présenter à M. de Perrot, conseiller d'Etat et maire de la ville, avoyer, au moins huit jours avant l'assemblée de Quasimodo. *Le Secrétaire.*
90. On souscrit chez Auguste Borel, libraire, pour l'ouvrage intitulé: *L'Aveugle du Jura*, ou Mémoires d'un officier Vaudois atteint de cécité; 1 vol. d'environ 400 pages. Le prix est de L. 3 de Suisse.
91. Tous les créanciers de David, feu Esayé Matile allié Mathey-Prévôt, soit par titres obligatoires, cédules, comptes, billets ou cautionnemens, sont priés de s'adresser, d'ici au 15 Avril prochain, au notaire Ducommun des Ponts, qui est chargé de la part des enfans du dit David Matile, de voir s'il n'y aurait pas moyen de liquider sa masse.
92. Un jeune homme de la Suisse allemande désirerait trouver une place dans un bureau de cette ville: comme son but est de se perfectionner dans la langue française, il ne serait pas exigeant pour les appointemens, quoiqu'il ait travaillé pendant plusieurs années dans diverses maisons de commerce. S'adr. au bureau d'avis.
93. M. Loeffler aura, dès le 1<sup>er</sup> Avril, quelques heures disponibles pour donner des leçons de langue allemande et de piano. Le même céderait l'année 1829 de la Feuille religieuse du Canton de Vaud, 1 volume proprement relié; et l'année 1830 en feuilles.
94. Un avocat d'Interlaken, Canton de Berne, désirerait trouver dans ce pays un jeune garçon ou une jeune fille en échange de son fils âgé de 15 ans. S'adresser, pour plus amples informations, à M<sup>lles</sup> Frölich, institutrices, en ville.
95. M. Maurer, de retour de Zurich, se recommande de nouveau aux personnes qui l'avaient honoré de leur confiance, pour accorder des pianos et copier de la musique. S'adresser à lui-même, chez M. S. Gacon, rue Fleury.

96. M. Linz, soit Wagner, ci-devant maître de piano à Neuchâtel, étant parti sans faire son réglemeut de compte avec le magasin de musique Hoffmann, de Lausanne, celui-ci prie les personnes chez qui il pourrait se trouver des cahiers de musique, de bien vouloir les remettre au bu de cette feuille.

97. Marianne Pañié, au faubourg du lac, a l'honneur d'informer le public, qu'elle continue à blanchir les chapeaux de paille. Elle vient de recevoir, en comission, un très-bel assortiment de chapeaux, qu'elle cédera à un prix modique. Elle ne négligera rien pour mériter à tous égards la confiance dont on daignera l'honorer.

98. M. Honoré Renaud, ci-devant cuisinier de défunt M. le Gouverneur de Zastrow, a l'honneur de prévenir le public, qu'il a pris l'établissement de M<sup>mes</sup> Courvoisier, rue de la Treille, nommé Café du Mexique. Il y tient un restaurant où l'on peut se procurer tout ce qui est relatif à son état; il y tient aussi un billard, et l'on peut y avoir des chambres pour des déjeuners, diners et soupers particuliers. Le désir de M. Renaud est de satisfaire toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur présence.

#### Départ de voitures.

99. Le 20 Avril fixe, Pierre Gaschen, maître voiturier, fera partir deux bonnes berlins, la première pour Francfort, Leipzig, Dresde et Berlin; la seconde pour Francfort, Cassel, Hanovre, Hambourg et Lubeck. S'adresser à lui-même, près la Place d'armes.

#### ÉCOLE DE COUTURE DE GANTS.

100. On prévient les personnes qui s'occupent de la couture des gants, soit en ville soit dans les villages voisins, qu'à dater du 1<sup>er</sup> Avril, la réception et la distribution se fera chez M<sup>me</sup> Susette Petitpierre, au 3<sup>me</sup> étage de la maison de M. Py, rue des Moulins, n<sup>o</sup> 146, les Mardi, Jeudi et Samedi, entre neuf heures et midi. — M<sup>me</sup> Bell, de Grenoble, maîtresse couseuse, qui résidera ici à cet effet, tiendra en même tems dans le même local, une école de couture de gants, où on enseignera gratuitement à toutes les jeunes personnes qui voudront se vouer à cet état.

#### AVIS.

101. Par suite de convenance de rédaction, et p. être en mesure de donner des nouvelles plus accélérées de l'Allemagne, de la Pologne (par la Gazette d'Augsbourg), et de la Suisse allemande, le JOURNAL de NEUCHÂTEL, au lieu de paraître Vendredi, comme l'annonce le prospectus, paraîtra le Samedi de chaque semaine, à dater du 2 Avril, jour de la publication du 1<sup>er</sup> numéro. Les nouvelles étrangères qu'il renfermera sous la rubrique de *Nouvelles du Samedi matin*, seront plus fraîches de 24 heures, que celles apportées par les journaux Vaudois.

#### CONSIDÉRATIONS

SUR LA PROSPÉRITÉ, LA SITUATION POLITIQUE ET LA CONSTITUTION DE LA PRINCIPAUTÉ ET CANTON DE NEUCHÂTEL ET VALANGIN; par F.-H. DUBOIS, de la Chaux-de-Fonds et de Villiers, bourgeois de Valangin.

Cet ouvrage, d'environ 14 feuilles d'impression ou 228 pages grand in-8<sup>o</sup>, paraîtra les premiers jours d'Avril. Le prix de la souscription est de 21 bz. ou un petit écu. Après la souscription, le prix sera de 30 batz. On souscrit à Neuchâtel, chez M. Borel-Borel; au Locle, chez M. Brandt-Girardet; à la Chaux-de-Fonds, chez M. Ami Lesquereux; à Môtiers, chez les Dames Fauche. Dans ces librairies se trouve un prospectus détaillé. L'ouvrage broché sera aussitôt envoyé à MM. les souscripteurs qui, alors seulement, en acquitteront le montant.

#### VARIÉTÉS.

##### Manière de rendre imperméables à l'eau les bottes et les souliers.

Les pêcheurs à la Nouvelle-Angleterre savent rendre leurs chaussures imperméables par le procédé suivant qu'ils connaissent, dit-on, depuis plus de cent ans. On fait bouillir une pinte d'huile de lin, une demi-livre de suif de mouton, six onces de cire blanche et quatre onces de résine. Cette composition s'applique chaude (de manière cependant à ne pas brûler le cuir) sur les bottes et souliers neufs. On l'étend partout avec une brosse, et elle n'ôte rien à la souplesse du cuir, en séchant. Les pêcheurs restent très-long-tems dans l'eau avec des bottes ainsi préparées, sans qu'elles prennent l'humidité.

##### Manière de nettoyer les objets en cuivre mis en couleur.

Une foule de petits meubles de cuivre, d'un usage journalier, sont mis, selon l'expression reçue, en couleur, c'est-à-dire qu'ils ont recouverts d'un vernis qui leur donne l'apparence de la dorure, couleur qui s'altère si on frotte trop fort ces ustensiles pour les nettoyer des impuretés qui les salissent. Il suffit, pour obvier à cet inconvénient de les frotter pour leur rendre de l'éclat, avec une eau tiède légèrement vinaigrée: ainsi traité, ce vernis dure long-tems et conserve son éclat primitif.

#### TAXE DU PAIN, dès le 22 Nov<sup>bre</sup> 1830.

Le pain mi-blanc . . . . . à 5 1/2 cr. la livre.  
Le pain blanc . . . . . à 6 1/2 cr. „  
Le petit-pain de demi-batz doit peser 4 1/4 onces.  
Celui d'un batz. . . . . 8 1/2 „  
Celui de six creutzers . . . . 14 5/8. „

#### TAXE DES VIANDES, dès le 31 Janvier 1831.

(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)  
Le bœuf à 9 1/2 cr. | Le veau à 7 cr.  
La vache à 8 1/2 cr. | Le mouton à 9 1/2 cr.

#### PRIX DES GRAINS.

##### NEUCHÂTEL. Au marché du 24 Mars.

Froment . . . . . l'émine bz. 28 à 28 1/2  
Moitié-blé . . . . . — „ — —  
Mêcle . . . . . — „ 19 à 21.  
Avoine . . . . . — „ 8 1/2 à 9.  
Orge . . . . . — „ 15 à 16.

##### 2. BASLE. Au marché du 25 Mars.

Epeautre, le sac . fr. 19 „ 2 bz. à 22 „ 4 bz.  
Prix moyen — . „ 21 „ 2 bz. „ 2 rap.  
Seigle . . . . . — „ — —  
Orge . . . . . — „ 9 „ 1.

Il s'est vendu . . 793 sacs froment et épeautre.  
Reste en dépôt . 588 —

NB. Le sac contient environ 9 émines de Neuchâtel.

##### 3. BERNE. Au marché du 22 Mars.

Froment . . . l'émine . . bz. 21 à 23.  
Epeautre . . . — . . „ 20 à 24 1/2  
Prix moyen . . — . . „ 22 „ 5 3/5 rap.  
Mêcle . . . . . — . . „ 16.  
Seigle . . . . . — . . „ 1 1/2 à 17 1/4  
Orge . . . . . — . . „ 10 à 12.  
Avoine . . . . . le muid . . „ 60 à 85.